

## TOVAR

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros.

483 Avenue Victor Hugo

84400 APT

RCS AVIGNON : 423 165 224

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2010

*L'an deux mille dix et le vingt huit juin à seize heures.*

Les associés de la société TOVAR, société à responsabilité limitée, au capital de 7 622.45 € divisé en cinq cent parts de 15.24 € chacune c'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents :

|                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Monsieur Lionel TOVAR, gérant associé<br>Porteur de quatre cent neuf parts, ci | 409 parts |
| Monsieur Jean Marie PICON, associée<br>Porteur de quatre vingt onze parts, ci  | 91 parts  |
| Total égal au capital social                                                   | 500 parts |

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel TOVAR, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession de la totalité des parts de Monsieur PICON,
- La modification corrélative des statuts

#### PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Lionel TOVAR, accepte 91 parts sociales de 15.24 euros dont Monsieur Jean-Marie PICON est propriétaire

Monsieur Lionel TOVAR : 91 PARTS

Les parts cédées deviendront la propriété du cessionnaire à compter du 28 juin 2010 .

Le cessionnaire, acceptant la présente cession, en a payé le prix de 5 000 € au total, à l'instant même au cédant qui le reconnaît et lui en consent **bonne et valable quittance.**

**DONT QUITTANCE**



**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

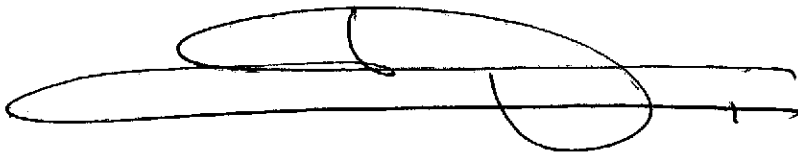
**DEUXIEME RESOLUTION**

Les Associés approuvent la modification corrélative des statuts afin d'assurer la mise en œuvre des précédentes résolutions.

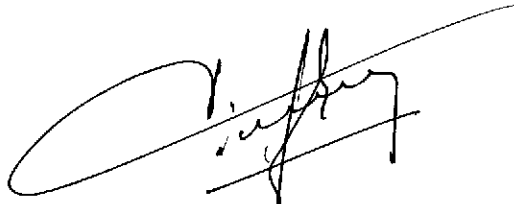
**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

**Monsieur Lionel TOVAR**

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.

**Monsieur Jean-Marie PICON**

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and a series of vertical and diagonal strokes on the right.